

## Offre publique d'acquisition

de  
**Behr Bircher Cellpack BBC Industrie-Holding SA, Villmergen**

portant sur toutes les

**actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 70 chacune**

de  
**Groupe Baumgartner Holding SA, Crissier**

en mains du public

Dans le cadre de cette offre, Behr Bircher Cellpack BBC Industrie-Holding SA agit de concert au sens de l'art. 11 OOPA avec Monsieur Erhard Lee, AMG Substanzwerte Schweiz Fonds et Rofin Sàrl. Selon l'annonce du 29 février 2008, Behr Bircher Cellpack BBC Industrie-Holding SA détient de concert avec Monsieur Erhard Lee, AMG Substanzwerte Schweiz Fonds et Rofin Sàrl au total plus de 33'295 actions de Groupe Baumgartner Holding SA, ce qui représente 25.61% des droits de vote.

**Prix offert:** CHF 417 nets par action nominative de Groupe Baumgartner Holding SA d'une valeur nominale de CHF 70 chacune, sous déduction du montant brut d'éventuels événements dilutifs qui surviendraient avant l'exécution de l'offre (tels que p. ex. des paiements de dividendes, des remboursements de capital, la vente d'actions propres à un prix inférieur au prix offert, l'émission, la distribution ou l'exercice d'options, des scissions etc.).

**Période d'offre:** 8 avril 2008 au 6 mai 2008, 16 heures (HEC) (prolongeable)

**Banque chargée de l'exécution de l'offre:** Bank am Bellevue, Küssnacht

	Numéro de valeur	ISIN	Symbole Ticker (Bloomberg, Reuters und Telekurs)
Actions nominatives de Groupe Baumgartner Holding SA	217577	CH0002175773	BAPSW, BAPS, BAP

## RESTRICTIONS À L'OFFRE

### United States of America

The Offer is not being made directly or indirectly in, or by use of the mails of, or by any means or instrumentality of interstate or foreign commerce of, or any facilities of a national securities exchange of, the United States of America, its territories and possessions, any State of the United States (the «United States»). This includes, but is not limited to, facsimile transmission, telex and telephones. Accordingly, copies of this document and any related offering documents are not being, and must not be, mailed or otherwise distributed or sent in or into the United States and so doing may invalidate any purported acceptance.

### United Kingdom

The offer documents in connection with the Offer are being distributed in the United Kingdom only to and are directed at (a) persons who have professional experience in matters relating to investments falling within Article 19(1) of the Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2001, as amended, in the United Kingdom («Order») or (b) high net worth entities, falling within Article 49(1) of the Order or (c) persons who are otherwise permitted by law to receive it (all such persons together being referred to as «Relevant Persons»). Any person who is not a Relevant Person should not act or rely on this document or any of its content.

### Autres juridictions

Cette offre n'est faite, directement ou indirectement, dans aucun pays ni aucune juridiction où une telle offre serait illicite ou enfreindrait de quelque manière que ce soit une loi ou réglementation, ou exigerait de BBC Group une quelconque modification des termes ou conditions de l'offre ou une requête ou des démarches supplémentaires auprès d'autorités étatiques, réglementaires ou juridiques. Il n'est pas prévu d'étendre l'offre d'acquisition à un tel pays ou à une telle juridiction. Les documents relatifs à l'offre ne doivent pas être distribués ou envoyés dans de tels pays ou juridictions. Ces documents ne doivent en outre pas être utilisés pour promouvoir la vente de droit de participation de Groupe Baumgartner Holding SA dans de tels pays ou juridictions.

## 1. CONTEXTE DE L'OFFRE

Behr Bircher Cellpack BBC Industrie-Holding SA, Villmergen («BBC Group») est active dans différents domaines où elle jouit d'une position forte sur chaque marché pertinent. L'activité prépondérante de BBC Group se situe dans le secteur des capteurs pour portes et portes industrielles (Bircher Reglomat), de l'emballage souple (Cellpack Packaging), de la technique de thermoplastique (Cellpack Plastics Technology), de l'ingénierie et du contrôle technique (Bircher Process Control) ainsi que des accessoires pour systèmes de transmission d'énergie (Cellpack Electrical Products). Pour l'exercice 2007, le chiffre d'affaires de BBC Group s'élevait à CHF 330 millions (arrondis).

BBC Group emploie plus de 1'000 employés ; elle dispose d'entreprises de production et de vente en Suisse et en Allemagne ainsi que dans 10 autres pays, et déploie des activités à l'échelle mondiale.

BBC Group soumet cette offre publique d'acquisition («Offre») portant sur toutes les actions nominatives de Groupe Baumgartner Holding SA, Crissier («Baumgartner») en mains du public afin d'acquérir par ce biais la Compagnie Franco Suisse SAS, Illfurth, France («CFS»). CFS constitue la dernière activité opérationnelle demeurant au sein de Baumgartner et compléterait judicieusement le secteur Cellpack Packaging de BBC Group.

## 2. OFFRE

### 2.1 Annonce préalable

L'offre a fait l'objet d'une annonce préalable de BBC Group en langues allemande et française par le biais d'une communication aux, et d'une diffusion par les médias électroniques en date du 29 février 2008 (après clôture à la SWX Swiss Exchange) ainsi que par le biais d'une publication dans la presse écrite en date du 5 mars 2008.

### 2.2 Objet de l'offre

L'offre porte sur toutes les actions nominatives de Groupe Baumgartner Holding SA d'une valeur nominale de CHF 70 chacune en mains du public, émises jusqu'à la fin du délai supplémentaire («Actions Baumgartner»).

### 2.3 Prix offert

Le prix offert pour chaque Action Baumgartner (le «Prix offert») est de CHF 417 nets, sous déduction du montant brut d'éventuels événements dilutifs qui surviendraient avant l'exécution de l'offre (tels que p. ex. des paie-

ments de dividendes, des remboursements de capital, la vente d'actions propres à un prix inférieur au Prix offert, l'émission, la distribution ou l'exercice d'options, des scissions etc.).

Le Prix offert correspond au cours moyen de l'Action Baumgartner à la SWX Swiss Exchange (arrondi au franc suisse supérieur), calculé en fonction de la pondération des volumes, des 60 jours de bourse précédant la publication de l'annonce préalable en date du 5 mars 2008 dans la presse écrite (l'annonce préalable ayant cependant déjà été publiée en date du 29 février 2008 dans les médias électroniques).

## 2.4 Evolution du cours des Actions Baumgartner

Pour les années indiquées ci-dessous, le cours de l'Action Baumgartner à la SWX Swiss Exchange se présente comme suit :

	2005	2006	2007	2008 <sup>2</sup>
Plus haut <sup>1</sup>	334.82	464.80	429.00	430.00
Plus bas <sup>1</sup>	204.62	309.71	358.08	397.25

Source: Bloomberg

<sup>1</sup> Cours de clôture à la SWX Swiss Exchange en CHF.

<sup>2</sup> Pour la période du 1er janvier au 29 février 2008.

Cours moyen, calculé en fonction de la pondération des volumes, pendant la période des 60 jours de bourse précédant le 29 février 2008 (jour de l'annonce préalable par voie électronique) CHF 413.93

Cours de clôture avant la publication de l'annonce préalable de l'offre le 29 février 2008 (après clôture à la SWX Swiss Exchange) CHF 419.75

Source: Bloomberg

## 2.5 Période d'offre

La période d'offre court du 8 avril 2008 au 6 mai 2008, 16 heures (HEC) («Période d'offre»).

BBC Group se réserve le droit de prolonger une ou plusieurs fois la Période d'offre. Une prolongation de la Période d'offre au-delà de 40 jours de bourse requiert l'accord préalable de la Commission suisse des OPA.

## 2.6 Conditions

L'offre est soumise aux conditions suivantes:

- BBC Group a reçu, à l'échéance de la Période d'offre (éventuellement prolongée), des déclarations d'acceptation valables pour un nombre d'Actions Baumgartner qui, ajoutées aux Actions Baumgartner qui seront détenues à ce moment là par BBC Group ou une de ses filiales ainsi que par les personnes agissant de concert avec BBC Group, représentent au moins 66.67% de toutes les Actions Baumgartner. Ce pourcentage est calculé sur la base du capital-actions selon l'article 5 des statuts Baumgartner;
- L'assemblée générale de Baumgartner n'a pas approuvé de scission pour une valeur supérieure à CHF 70 millions et n'a pas décidé de procéder à une fusion ou à une augmentation de capital (ordinaire, conditionnelle ou autorisée);
- L'assemblée générale de Baumgartner a valablement décidé de supprimer la restriction d'inscription à 3% (clause de pourcentage) prévue dans les statuts de Baumgartner, respectivement d'abroger, sans remplacement, l'art. 9 des statuts de Baumgartner, et ces modifications statutaires de Baumgartner ont été valablement inscrites au registre du commerce;
- Pour autant que l'assemblée générale ait décidé d'abroger l'art. 9 des statuts sans remplacement, le Conseil d'administration de Baumgartner a décidé, sous condition que l'offre soit exécutée, d'inscrire BBC Group (ou la filiale respective de BBC Group) ainsi que les personnes agissant de concert avec BBC Group comme actionnaires avec droit de vote pour toutes les Actions Baumgartner que BBC Group (ou la filiale respective de BBC Group) et les personnes agissant de concert avec BBC Group détiennent ou détiendront après l'exécution de l'offre;
- Aucun tribunal ni aucune autre autorité n'a rendu de jugement ou de décision interdisant l'exécution de l'offre;
- Toutes les autorités suisses, européennes ou autres autorités étrangères compétentes ont approuvé l'acquisition de Baumgartner par BBC Group et/ou ont accordé une exemption sans pour autant imposer de charges ou conditions qui aboutiraient pour une partie à lui faire encourir:

- des frais et/ou une diminution du bénéfice d'exploitation avant intérêts, impôts, dépréciations et amortissements («EBITDA») excédant au total CHF 0.5 millions; ou
- une diminution du chiffre d'affaires excédant CHF 2.6 millions.

- Depuis le 30 juin 2007, aucun événement n'est survenu ou a été découvert qui, individuellement ou conjointement avec d'autres, est susceptible, de l'avis d'une banque d'investissement ou d'une société de révision de réputation internationale désignée par BBC Group, d'avoir au moins l'un des effets défavorables importants suivants:

- des coûts et/ou une diminution de l'EBITDA de Baumgartner excédant au total CHF 0.5 millions; ou
- une diminution du chiffre d'affaires de Baumgartner excédant au total CHF 2.6 millions; ou
- une réduction des fonds propres de Baumgartner excédant CHF 5.5 millions.

- Depuis le 30 juin 2007, Baumgartner ne s'est pas engagée à acquérir ou vendre des actifs pour une valeur ou un prix total excédant CHF 70 millions; en particulier, les acquisitions envisagées par Baumgartner, qui ont été révélées de manière vague dans le communiqué de presse de Baumgartner en date du 27 février 2008, ne font l'objet d'aucun engagement ferme et/ou n'ont pas été exécutées.

Les conditions énoncées ci-dessus constituent des conditions suspensives au sens de l'art. 13 al. I de l'Ordonnance de la Commission des OPA sur les offres publiques d'acquisition («OOPA»). Après l'échéance de la Période d'offre (éventuellement prolongée), les conditions b), c), d), e), f), g) et h) énoncées ci-dessus devront être considérées comme des conditions résolutoires au sens de l'art. 13 al. 4 OOPA. BBC Group se réserve le droit de renoncer en toute ou partie aux conditions énoncées ci-dessus.

Au cas où une ou plusieurs des conditions énoncées aux lettres a) à h) ne sont pas réalisées à l'issue de la période d'offre éventuellement prolongée (même au-delà de 40 jours de bourse), et que BBC Group n'a pas renoncé à leur réalisation, BBC Group sera en droit de :

- néanmoins déclarer cette Offre aboutie ; dans ce cas, BBC Group ne pourra reporter l'exécution de l'Offre que de 4 mois au plus après la fin du délai supplémentaire (une période plus longue n'étant possible qu'avec l'approbation de la Commission suisse des OPA), étant entendu que l'Offre deviendra caduque sans autres conséquences juridiques si les conditions résolutoires énoncées sous b) à h) ne sont pas non plus réalisées après quatre mois, ou une période plus longue approuvée par la Commission des OPA, et que BBC Group n'a pas renoncé à leur réalisation.
- déclarer sans autres conséquences juridiques que l'Offre n'a pas abouti.

## 2.7 Délai supplémentaire

Si l'offre aboutit, la période d'acceptation de l'offre sera prolongée d'un délai supplémentaire de 10 jours de bourse («Délai supplémentaire») selon l'art. 14 al. 5 OOPA. Ce Délai supplémentaire est censé permettre aux titulaires d'Actions Baumgartner qui n'ont pas encore offert leurs actions à l'acceptation, d'accepter l'offre. Le Délai supplémentaire courra vraisemblablement du 13 mai 2008 au 26 mai 2008.

## 3. INDICATIONS RELATIVES À BBC GROUP

### 3.1 Informations relatives à BBC Group

#### 3.1.1 Raison sociale et siège

BBC Group est une société anonyme de droit suisse avec siège à la Anglikerstrasse 99, 5612 Villmergen.

#### 3.1.2 But

Le but de BBC Group consiste dans l'acquisition, la gestion ainsi que le financement de participations en Suisse et à l'étranger. Elle peut fonder des succursales et des filiales ainsi qu'acquérir et aliéner des bien-fonds.

#### 3.1.3 Activités commerciales

BBC Group est essentiellement active dans le secteur des capteurs pour portes et portes industrielles (Bircher Reglomat), de la technique de thermoplastique (Cellpack Plastics Technology), de l'ingénierie et du contrôle technique (Bircher Process Control), des accessoires pour systèmes de transmission d'énergie (Cellpack Electrical Products) ainsi que de l'emballage souple (Cellpack Packaging). BBC Group emploie à travers le monde plus de 1'000 employés et déploie des activités dans plus de 40 pays.

#### Secteur d'activité Cellpack Packaging

Cellpack Packaging est un des fournisseurs généraux de pointe pour emballages souples en héliogravures et flexographie, ainsi que pour la production de sachets, avec des sociétés de production et de distribution propres en Allemagne, en Suisse, en République Tchèque et en France.

#### Secteur d'activité Cellpack Electrical Products

Cellpack Electrical Products est un des fournisseurs de pointe pour les raccordements souterrains de distribution électrique, avec des sociétés de production et de distribution propres en Allemagne, en Suisse, en France, au Benelux, en Espagne, en Malaisie et à Singapour.

#### Secteur d'activité Cellpack Plastics Technology

Cellpack Plastics Technology est active dans le commerce et l'usinage de matières plastiques spéciales, avec des sociétés de production et de distribution propres en Suisse, en Allemagne, en République Tchèque et en France.

#### Secteur d'activité Cellpack Bircher Reglomat

Cellpack Bircher Reglomat est le leader sur le marché européen des processus de commutation par capteur tactile ou de mouvement (applications de sûreté et de confort), avec des sociétés de production et de distribution propres en Suisse, en Malaisie, en Chine, en France, en Allemagne, en Espagne, en Pologne, en Angleterre, en Suède et aux USA.

#### Secteur d'activité Bircher Process Control

Bircher Process Control est un fournisseur général d'ingénierie et de systèmes de commande, avec des sociétés de production et de distribution propres en Suisse et en République Tchèque.

#### 3.1.4 Capital

Le capital-actions entièrement libéré de BBC Group s'élève à CHF 18'750'000, divisé en 25'000 actions d'une valeur nominale de CHF 750 chacune.

## 3.2 Actionnaires importants

Le Professeur Giorgio Behr, Buchberg, détient indirectement 91% des parts et des droits de vote de BBC Group, par l'intermédiaire de Behr Bircher Cellpack BBC Holding SA, Buchberg, qu'il contrôle entièrement.

### 3.3 Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se compose du Professeur Giorgio Behr, Buchberg, (Président), et de MM. Beat Oberholzer, Wohlen et Manfred Frey, Wohlen.

### 3.4 Personnes agissant de concert

Dans le cadre de cette Offre agissent de concert avec BBC Group :

- Toutes les filiales détenues directement ou indirectement par BBC Group (et le Professeur Giorgio Behr en tant qu'ayant droit économique de celles-ci);
- Erhard Lee, Blumenberg 28, 8634 Hombrechtikon et la société AMG Invest Sàrl, Bahnhofstrasse 29, 6304 Zug, qu'il contrôle;
- Rofin Sàrl, Huobhalde 5, 6330 Cham (contrôlée par Roger Fischer, Huobhalde 5, 6330 Cham);
- AMG Substanzwerte Schweiz Fonds, c/o LB (Swiss) Investment SA, Fraumünsterstrasse 25, 8001 Zürich (représentée par AMG Analysen & Anlagen SA, Bahnhofstrasse 29, 6304 Zug, qui est contrôlée par Erhard Lee).

AMG Invest Sàrl est une société à responsabilité limitée de droit suisse qui a pour but de détenir et de gérer des participations ainsi que d'exécuter des activités d'investissements; elle peut prendre des participations dans, ou reprendre, des entreprises qui sont de même nature ou de nature similaire, ainsi qu'acquérir, gérer et vendre des bien-fonds.

Rofin Sàrl est une société à responsabilité limitée de droit suisse qui a pour but la fourniture de services financiers; elle peut établir des établissements permanents, acquérir, gérer et vendre des brevets et des droits de licence, participer dans d'autres entreprises et acquérir des bien-fonds.

AMG Substanzwerte Schweiz Fonds est un fonds de placement de droit suisse de type «autres fonds en investissements traditionnels» selon la Loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006. LB (Suisse) Investment AG agit en tant que direction de fonds.

Le 29 février 2008, BBC Group, Erhard Lee, Rofin Sàrl et AMG Analysen et Anlagen SA (agissant pour AMG Substanzwerte Schweiz Fonds dans la mesure où ceci est permis et possible dans le cadre du mandat de gestion) ont convenu d'agir de concert dans le cadre de cette Offre. Les parties ont pour l'essentiel convenu

- qu'une offre publique d'acquisition serait présentée par BBC Group, qui en fixerait les modalités;
- qu'Erhard Lee, Rofin Sàrl et AMG Substanzwerte Schweiz Fonds devront chacun respecter les obligations de l'art. 12 OOPA (et en particulier ne pas violer la Best Price Rule);
- qu'Erhard Lee, Rofin Sàrl et AMG Substanzwerte Schweiz Fonds ne vendront pas, pendant une certaine période, les Actions Baumgartner qu'ils détiennent, sans l'accord de BBC Group; et
- qu'en cas de vente, BBC Group aura un droit de préemption.

Sur la base de cet accord, les parties contractantes ont fait l'objet d'une annonce selon l'art. 20 LBVM en date du 29 février 2008.

### 3.5 Etats financiers

BBC Group est une société en mains privées non cotée en bourse et ne publie dès lors pas de rapports de gestion.

### 3.6 Participation de BBC Group dans Baumgartner

Au 25 mars 2008, BBC Group et les personnes agissant de concert avec elle, à savoir Monsieur Erhard Lee, AMG Substanzwerte Schweiz Fonds et Rofin Sàrl, détiennent au total 33'295 Actions Baumgartner, ce qui représente 25.61% du capital-actions et des droits de vote de Baumgartner.

### 3.7 Achats et ventes de titres de participation de Baumgartner

Pendant les 12 derniers mois précédant la publication de l'annonce préalable dans les médias électroniques en date du 29 février 2008 (après clôture à la SWX Swiss Exchange), BBC Group et toutes ses filiales détenues directement ou indirectement ont acquis au total 9'187 Actions Baumgartner, dont le prix d'achat le plus élevé était de CHF 420.00 (aucun droit d'option ou de conversion ni aucun autre instrument financier n'ont été acquis pendant cette période). Les personnes agissant de concert avec BBC Group, à savoir Monsieur Erhard Lee, AMG Substanzwerte Schweiz Fonds et Rofin Sàrl, détenaient, au 29 février 2008, au total 24'108 Actions Baumgartner.

Depuis le 29 février 2008, ni BBC Group ni les personnes agissant de concert avec elle n'ont acquis des Actions Baumgartner (ils n'ont de même acquis aucun droit d'option ou de conversion ni aucun autre instrument financier depuis le 29 février 2008).

BBC Group et les personnes agissant de concert avec elle ne détiennent, au 29 février 2008, ni des droits d'options ou de conversion ni d'autres instruments financiers permettant d'obtenir des titres de participation de Baumgartner.

### 4. FINANCEMENT

Le financement de l'Offre sera totalement assuré par les ressources financières propres de BBC Group.

### 5. INFORMATIONS RELATIVES À BAUMGARTNER (SOCIÉTÉ VISÉE)

#### 5.1 Raison sociale, Siège

Groupe Baumgartner Holding SA est une société anonyme de droit suisse, avec siège au 12 rue de la Vernie, 1023 Crissier 1.

#### 5.2 Capital

Le capital-actions entièrement libéré s'élève à CHF 9'100'000, divisé en 130'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 70 chacune.

Les Actions Baumgartner son cotées à la SWX Swiss Exchange.

#### 5.3 Intentions de BBC Group concernant Baumgartner

BBC Group a l'intention d'intégrer la CFS de Baumgartner dans le secteur d'activité des emballages souples (Cellpack Packaging) de BBC Group. Une combinaison des activités de CFS et de Cellpack Packaging répond à une logique industrielle convaincante :

- Avec des sites de production en Suisse, en Allemagne ainsi qu'en République Tchèque, et une large palette de production (héliographie, flexographie ainsi que production de sachets pour emballage fluide) BBC Group a la possibilité de défendre sa position de force sur les marchés internationaux àprement disputés;

– L'utilisation d'une plateforme de distribution commune ainsi qu'un approvisionnement commun dans le cadre des moyens de BBC Group;

– De par la structure de direction décentralisée et l'organisation maigre de BBC Group, les processus décisionnels et les fonctions essentielles de l'entreprise demeurent au sein du secteur d'activité de l'emballage souple, respectivement de CFS; il est prévu d'éliminer la structure actuelle de holding de Baumgartner.

BBC Group va examiner avec soin les acquisitions d'entreprise annoncées de manière vague par Baumgartner. Il est prévu de poursuivre ces acquisitions d'entreprise une fois que des informations complètes auront été obtenues et qu'un examen minutieux aura été effectué, pour autant qu'elles s'intègrent dans la politique de niche de BBC Group et dans les objectifs de croissance durable et profitable en matière de positionnement sur les marchés et d'approvisionnement.

Si BBC Group et les personnes qui agissent de concert avec elle disposent, à l'échéance de l'Offre, de plus de 98% des droit de vote de Baumgartner, BBC Group a l'intention de demander l'annulation des Actions Baumgartner restantes au sens de l'art. 33 LBVM. Les actionnaires qui n'auront pas présenté leurs actions à l'acceptation recevront une indemnité en espèce d'un montant correspondant au Prix offert (ces derniers devant cependant supporter eux-mêmes les éventuelles conséquences fiscales liées à l'indemnité).

Si BBC Group et les personnes qui agissent de concert avec elle acquièrent 98% ou moins, mais en tout cas 90% ou plus, des droits de vote de Baumgartner, BBC Group a l'intention de fusionner Baumgartner avec une des sociétés sous son contrôle. Dans ce cas, les actionnaires minoritaires restants de Baumgartner ne recevront aucune participation dans la société absorbante en guise de compensation (mais selon toute vraisemblance de l'argent en espèce). Le montant de la compensation lors d'une fusion ne correspondra pas nécessairement au Prix offert. Si BBC Group et les personnes qui agissent de concert avec elle devaient acquérir moins de 90% des droits de vote de Baumgartner, BBC Group a l'intention d'acquérir les actions des actionnaires minoritaires par d'autres moyens.

Si l'Offre est exécutée avec succès, BBC Group a l'intention de décaler les Actions Baumgartner de la SWX Swiss Exchange.

### 5.4 Accords entre BBC Group et Baumgartner

Il n'existe aucun accord entre BBC Group et Baumgartner et ses organes.

BBC Group, Erhard Lee, AMG Substanzwerte Schweiz Fonds et Rofin Sàrl ont, en qualité d'actionnaires de Baumgartner, conclu un accord en vue de la présente Offre (cf. ch. 3.4).

### 6. INFORMATIONS CONFIDENTIELLES RELATIVES À BAUMGARTNER

BBC Group atteste que ni elle-même, ni les personnes agissant de concert avec elle, ont directement ou indirectement obtenu des informations confidentielles concernant la société Baumgartner elle-même, ou concernant des sociétés contrôlées par celle-ci, susceptibles d'influencer de manière déterminante la décision des destinataires de l'Offre.

### 7. PUBLICATION

Ce prospectus d'offre sera publié en langue allemande dans la Neue Zürcher Zeitung ainsi qu'en langue française dans Le Temps. Il sera également communiqué à Telekurs, Bloomberg et Reuters.

Ce prospectus d'offre peut être obtenu sans frais (en langues française ou allemande) auprès de la Bank am Bellevue, Corporate Finance, Seestrasse 16, CH-8700 Küsnacht, (Tél: +41 44 267 67 95, Fax: +41 44 267 67 35, E-mail: prospectus@bellevue.ch).

### 8. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE AU SENS DE L'ART. 25 LBVM

En notre qualité d'organe de contrôle indépendant et reconnu pour la vérification d'offres publiques d'acquisition au sens de la Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières («LBVM»), nous avons vérifié le prospectus d'offre

La responsabilité pour l'établissement du prospectus d'offre incombe à l'offrant alors que notre mission consiste à vérifier ce document et à émettre une appréciation le concernant.

Notre vérification a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification du prospectus d'offre d'une telle manière que son exhaustivité formelle selon la LBVM et ses ordonnances soit constatée et que des anomalies significatives puissent être raisonnablement détectées. Nous avons contrôlé les informations contenues dans le prospectus d'offre par le biais d'analyses et de recherches, en partie sur la base de contrôles aléatoires. En outre, nous avons vérifié la conformité du prospectus d'offre avec la LBVM et ses ordonnances. Nous estimons que notre contrôle constitue une base suffisante pour asseoir notre opinion.

Selon notre appréciation:

- Le prospectus d'offre est conforme à la LBVM et ses ordonnances;
- Le prospectus d'offre est exhaustif et exact;
- Les destinataires de l'offre sont traités sur un pied d'égalité;
- Les dispositions concernant les offres obligatoires sont respectées, notamment celles sur le prix minimum;
- Le financement de l'offre est assuré et les moyens nécessaires seront disponibles à la date de l'exécution; et
- Les effets de l'annonce préalable de l'offre publique sont respectés.

Zurich, le 20 mars 2008

Ernst & Young AG

Peter Dauwalder

Stefan Seiler

### 9. EXÉCUTION DE L'OFFRE

#### 9.1 Informations et Annonce

##### 9.1.1 Déposants d'Actions Baumgartner

Les actionnaires dont les Actions Baumgartner se trouvent dans un dépôt seront informés de l'Offre d'acquisition par la banque dépositaire, et sont priés de suivre les instructions de celle-ci.

### 9.1.2 Actionnaires qui conservent leurs Actions Baumgartner à domicile

Les actionnaires qui conservent leurs Actions Baumgartner sous forme de certificat à domicile ou dans un coffre bancaire peuvent obtenir ce prospectus d'offre ainsi que le formulaire «Déclaration d'acceptation» sans frais auprès de la Bank am Bellevue SA, Corporate Finance, Seestrasse 16, CH-8700 Küsnacht, (Tél: +41 44 267 67 95, Fax: +41 44 267 67 35, E-mail: prospectus@bellevue.ch) et sont priés de remplir et de signer le formulaire «Déclaration d'acceptation» et de le faire parvenir avec le(s) certificat(s) d'actions non annulé(s) au plus tard le 6 mai 2008, 16 heures HEC (réception), ou à une date ultérieure en cas de prolongation de la Période d'offre, directement à leur banque ou à la Bank am Bellevue SA, Corporate Finance, Seestrasse 16, CH-8700 Küsnacht, (Tél: +41 44 267 67 95).

### 9.2 Offer Manager

La Bank am Bellevue SA, Küsnacht a été chargée de l'exécution de l'Offre par BBC Group («Offer Manager»).

### 9.3 Domicile d'acceptation et de paiement

Bank am Bellevue SA, Küsnacht.

### 9.4 Actions Baumgartner présentées à l'acceptation dans le cadre de cette Offre

Les Actions Baumgartner présentées à l'acceptation de BBC Group seront bloquées par la banque dépositaire et ne pourront plus être négociées.

### 9.5 Paiement du prix offert/Exécution

Si l'Offre aboutit, le paiement du montant du Prix offert de CHF 417 pour chaque Action Baumgartner présentée à l'acceptation (sous déduction du montant brut d'éventuels événements dilutifs) selon le ch. 2.3 sera effectué avec date valeur au 9 juin 2008 («Date d'exécution»), sous réserve d'une date ultérieure au cas où il y aurait (i) une prolongation de la Période d'offre selon le ch. 2.5 (Période d'offre) et/ou (ii) un report de la Date d'exécution de l'Offre en conformité avec le ch. 2.6 (Conditions). Dans ces cas, la Date d'exécution sera reportée en conséquence.

### 9.6 Frais et Commissions

La vente, dans le cadre de cette Offre, pendant la Période d'offre (éventuellement prolongée) et le Délai supplémentaire des Actions Baumgartner déposées auprès de banques en Suisse est franche d'impôts et de taxes. Le droit de timbre fédéral de négociation consécutif à la vente est pris en charge par BBC Group.

### 9.7 Aspects fiscaux

De manière générale, les conséquences fiscales auxquelles les actionnaires exclusivement assujettis à l'impôt en Suisse sont vraisemblablement soumis du fait de la présentation de leurs actions à l'acceptation peuvent être décrites comme suit :

– Les Actionnaires détenant leurs Actions Baumgartner dans leur fortune privée et qui les présentent à l'acceptation dans le cadre de l'Offre réalisent, selon les principes généraux de l'impôt sur le revenu en vigueur en Suisse, un gain en capital libre de tout impôt, respectivement une perte en capital non déductible.

– Les Actionnaires détenant leurs Actions Baumgartner dans leur fortune commerciale et qui les présentent à l'acceptation dans le cadre de l'Offre réalisent, selon les principes généraux de l'impôt sur le revenu, respectivement sur le bénéfice, en vigueur en Suisse, un gain en capital soumis à l'impôt, respectivement une perte en capital déductible fiscalement.

Il est expressément conseillé à tous les actionnaires et ayants droit économiques de consulter leur propre conseiller fiscal au sujet de la jurisprudence suisse qui leur est applicable, ainsi que, cas échéant, au sujet des conséquences fiscale étrangères, d'une vente d'Actions Baumgartner dans le cadre de cette offre d'acquisition.

### 10. DROIT APPLICABLE ET FOR

Cette offre ainsi que tous les droits et obligations réciproques en découlant sont soumis au droit suisse en vigueur.

Le Tribunal de commerce (Handelsgericht) de Zurich est exclusivement compétent, les voies de recours étant réservées.

### 11. CALENDRIER INDICATIF

25 mars 2008	Publication du prospectus d'offre
8 avril 2008	Début de la Période d'offre
6 mai 2008 <sup>1</sup>	Fin de la Période d'offre
7 mai 2008 <sup>1</sup>	Publication du résultat intermédiaire provisoire (dans les médias électroniques)
13 mai 2008 <sup>1</sup>	Publication du résultat intermédiaire final (dans la presse écrite)
13 mai 2008 <sup>1</sup>	Début du Délai supplémentaire
26 mai 2008 <sup>1</sup>	Fin du Délai supplémentaire
27 mai 2008 <sup>1</sup>	Publication du résultat final provisoire (dans les médias électroniques)
30 mai 2008 <sup>1</sup>	Publication du résultat final définitif (dans la presse écrite)
9 juin 2008 <sup>1</sup>	Date d'exécution

<sup>1</sup>BBC Group se réserve le droit de prolonger une ou plusieurs fois la Période d'offre selon le ch. 2.5 ou 2.6, ce qui aurait également pour effet de reporter la Date d'exécution. Une prolongation de la Période d'offre au-delà de quarante (40) jours de bourses requiert l'accord préalable de la Commission suisse des OPA.

Conseiller financier et Offer Manager:

**BANK AM BELLEVUE**